

BON A SAVOIR : À QUOI CORRESPONDENT CES NOUVEAUX PANNEAUX DE SIGNALISATION ?

Article : Auto plus.

En Allemagne, de **nouveaux panneaux** ont été mis en place pour inclure au mieux les **nouvelles solutions de mobilité** comme le vélo, le covoiturage ou les trottinettes électriques. Si vous voyagez Outre-Rhin, cela peut être perturbant. Pour être à la page et ne pas vous faire piéger par ces nouvelles signalisations, suivez le guide !

Les panneaux liés aux vélos ...

En France, vous avez peut-être déjà vu de petits panneaux situés sous les feux rouges. Ils permettent à un cycliste d'emprunter certaines directions sans prendre en compte la couleur du feu. Il s'agit d'un **petit panneau triangulaire**, vers le bas, avec un contour rouge et un petit vélo jaune à l'intérieur.



En Allemagne, celui-ci est complètement différent. On retrouve le vélo mais accompagné cette fois-ci d'une flèche verte sur fond noir, permettant de s'engager dans la direction indiquée depuis la piste cyclable ou les pistes cyclables aménagées, sans restrictions. En faisant toujours attention à la circulation bien sûr !

L'autre nouveauté, c'est l'introduction d'un panneau indiquant aux automobilistes qu'ils n'ont pas le droit de dépasser un vélo ou un cyclomoteur. Représenté par une voiture rouge à côté d'un vélo et d'un scooter noir, il est rond avec un contour rouge. Cette réglementation n'existe pas encore en France, sauf de façon expérimentale. En revanche, les véhicules motorisés ou non, à deux roues, ont bel et bien le droit de dépasser. Cela permet de décongestionner un peu le trafic. Néanmoins, avec la remise en question récente de la place de la voiture dans nos rues, une telle mesure pourrait apparaître prochainement dans l'hexagone.



... et ceux liés au covoiturage et aux véhicules d'autopartage

Les voies de covoiturage commencent à apparaître en France. C'est le cas notamment sur les autoroutes, et dès l'année prochaine, peut-être, sur le périphérique parisien. En Allemagne, celui-ci bénéficie déjà de **nombreux avantages**. Par exemple, si vous êtes plusieurs dans votre véhicule, vous pouvez **emprunter les voies de bus, sous quelques conditions**. Un panneau représentant une voiture avec trois occupants à bord doit être installé en amont, indiquant que la voie de bus est bien autorisée aux voitures avec plusieurs personnes à bord.



Les **solutions d'autopartage** sont aussi avantageuses Outre-Rhin. Grâce à un panneau composé de quatre bonhommes et d'une voiture séparée en deux, située sur les aires de stationnement, elles bénéficient de zone de parking prioritaire et réservée.

D'ailleurs, pour identifier les voitures d'autopartage allemandes, elles sont équipées d'un macaron bleu "car-sharing" sur le pare-brise.



En France, bien que l'autopartage soit mis en avant, ces services de mobilité comme "Autolib" ou "Zity", ont progressivement disparu de la circulation des grandes agglomérations. Certaines font encore de la résistance comme "Free2move", qui dessert encore Paris.